

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 décembre 2015, à 20 heures, sous la présidence du maire suppléant Jacques Tessier.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Bertin Cloutier, conseiller

Autre présence: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés. 2015
12-362 :

Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-363 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2016.
8. A) Adoption des prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2016.
B) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2016
C) Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
D) CTA Mékinac: Adhésion 2016.
9. Approbation des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.
10. Avis de motion : Règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception.
11. Adoption du 1^{er} projet du Règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67.
12. A) Autorisation signataire et communication entre les parties MFFP (pont Chemin du lac du Missionnaire)
B) Autorisation de signature entente de partenariat avec Bonichoix Sainte-Thècle

13. a) Centre de loisir Éric Bédard et parc Saint-Jean-Optimiste / patinoire :
Date du retour du préposé
b) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant) et Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier et glissade (vendredi soir, samedi et dimanche après-midi: retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant)
14. Demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
15. A) Demande de dérogation mineure pour le lot 4 756 864 rue des Hêtres
B) Demande de dérogation mineure pour le 900 Chemin du Canton de le Jeune
C) Demande de permis pour le 300 rue Masson
16. Demande de commandite :
A) Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc.
B) Les Gymnatech
C) Maison des familles de Mékinac/boîtes à cadeaux
D) Centraide Mauricie
E) APHA demande la gratuité de la Salle Aubin
F) Les services de garde de Sainte-Thècle demande la gratuité de la Salle Aubin
G) Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle demande de commandite
H) Hockey Bottine homme demande de réserver la patinoire
17. La Municipalité du Lac-Aux-Sables nous demande une participation pour l'entretien du Rang Saint-Georges.
18. A) Éric Lahaie nous offre d'acheter une partie de notre terrain sur le lot 5 579 118
B) Alain Gervais nous offre d'acheter une partie de notre terrain sur le lot 5 579 118
C) Vente de l'érablière délimiter le terrain (arpentage).
19. Système de son pour le Pavillon Desjardins
20. Fourniture et livraison d'huile à chauffage
21. Fourniture et location de conteur au garage municipal
22. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées
23. Vente d'équipements usagés (lumières de rue, piscine, fournaise à bois (Séquoia)
24. FADOQ/Signature du contrat social
25. Travaux chemin du Tour-du-Lac Vlimeux
26. Demande au Ministère des transports de nous céder le lot 4 757 173
27. Utilisation du système de son de la salle Aubin
28. Période de questions de l'assistance
29. Affaires nouvelles:
A) **Tournoi hockey bottine**
B) **Projet des élèves de l'école Masson**
30. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en novembre 2015

Ministère des Transports du Québec

Le MTQ nous informe qu'un montant de 30 709\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au 4^e versement pour le transport adapté 2015.

Association des Riverains du Lac Croche

L'Association nous remercie les pompiers pour l'intervention du 7 septembre dernier.

Bibliothèque municipale de Sainte-Thècle

La Bibliothèque invite le maire et ses conseillers au lancement littéraire de l'œuvre épistolaire de Guylen Béland Tessier ayant pour titre : *Euphrosine et Emma*.

Cadet Royaux de l'armée Canadienne

Les Cadets nous remercient pour notre collaboration du prêt du bac de recyclage.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe que la demande pour la Ferme Bouthec a été refusée concernant l'aliénation en faveur de Madame Nancy Roy.

La CPAQ nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation de Madame Julie Bertrand et qu'elle procédera à l'étude détaillée de cette demande.

Curriculum Vitae

Monsieur Dominic Boutet de Lac à la Tortue, nous offre ses services comme inspecteur municipal, préposé aux loisirs et journalier.

Groupe CLR

Le Groupe CLR nous informe qu'il prévoit offrir un nouveau service de TEXTO au 911, service réservé aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présente un trouble de la parole à compter du 1^{er} décembre 2015.

Muni Express

Le Muni Express nous informe des nouvelles mises aux normes des installations septiques-Pouvoir d'emprunt des municipalités.

Plaisir D'hiver

Kino-Québec encourage notre municipalité à participer à la 15^e édition de la campagne Plaisir d'hiver qui se tiendra au 8 janvier au 28 février 2016.

Recyc-Québec

Recyc-Québec nous informe qu'il y a une augmentation de 1.5 millions de pneus pour l'année 2015 comparativement en 2014.

Revenu Québec

RQ nous envoie une fiche d'information virtuelle concernant la subvention pour les aînés relative à une hausse de taxes municipales.

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unaniment d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-366 :

Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unaniment que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2015 au montant de 331 299.65 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Rés. 2015
12-367 :

Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unaniment

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 heures et une fois le mardi**

- | | |
|---|---|
| - 11 janvier (2 ^{ème} lundi) | - 1 février |
| - 7 mars | - 4 avril |
| - 2 mai | - 6 juin |
| - 4 juillet | - 8 août (2 ^{ème} lundi) |
| - 6 septembre (Mardi) | - 3 octobre |
| - 7 novembre | - 5 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-368 :

Approbation des prévisions budgétaires 2016/OMH de Sainte-Thècle

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unaniment que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- approuve les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'an 2016 comme suit

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Revenus	72 200	71 406
Dépenses		
Administration	12 182	13 411
Concierge et entretien	19 616	20 330
Énergie, taxes, assurances,	26 142	25 158
Améliorations/modernisation	18 856	
Financement	51 506	51 985
Services à la clientèle	<u>5 132</u>	<u>5 777</u>
Total des dépenses	133 434	116 661
Déficit (surplus)	61 234	45 255

Contributions		
Société Habitation Québec	55 111	40 730
Municipalité	6 123	4 525

- s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-369 :

Adoption de la quote-part 2016 de la MRC de Mékinac

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2016 dévolu à notre municipalité comme suit :

- Administration :	29 450 \$
- Hygiène du milieu (récupération) :	69 387 \$
- A.D.A. :	1 821 \$
- Ingénierie :	24 725 \$
- Développement économique :	15 033 \$
- Évaluation :	67 495 \$

TOTAL DE LA QUOTE-PART 2016 : 207 911 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-370 :

Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente de service avec la MRC de Mékinac pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous demande d'entériner le budget de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve le budget de l'inspecteur en bâtiment et en environnement en autant que les frais de repas et de déplacements soient à la charge directement des municipalités où les dépenses ont été réalisées et non sur la quote-part de l'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-371 :

Mandat à la Corporation de Transport Adaptée Mékinac et Adhésion pour l'année 2016

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2016.
- Adopte les prévisions budgétaires 2016 de la Corporation Transport Adapté Mékinac au montant de 157 244\$.
- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2016 : 6 920.72 \$ lequel sera acquitté en deux versements égaux, le premier en janvier 2016 et le second en juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

12-372 : Adoption des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT que une subvention de 15 000 \$ a été accordées à la Municipalité de Sainte-Thècle par le Ministre délégué des Transports, Monsieur Robert Poëti, pour l'amélioration des chemins Saint-Pierre Sud, Saint-Thomas et de la Place Optimiste, référence les lettres du 16 septembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration du chemin Saint-Michel Nord et la rue Charles-Audy s'élèvent à 37 567.56 \$ et que les travaux sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Thomas pour le montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses du chemin Saint-Thomas dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION :

Caroline Poisson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2016 et les conditions de leur perception.

Rés. 2015

12-373 : Adoption du premier projet du règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet du règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

12-374 : Autorisation signataire et communication entre les parties MFFP (pont chemin du lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT que dans cadre du programme de réfection, l'amélioration ou la reconstruction des travers de cours d'eau du domaine de l'état dans la région Mauricie et Centre-du-Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec, la municipalité doit nommer un signataire et un représentant au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Louis Paillé, directeur général comme signataire et Éric Piché au communication entre les parties pour l'entente de gestion concernant la réfection, l'amélioration ou la reconstruction des travers de cours d'eau du domaine de l'état dans la région Mauricie et Centre-du-Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015

12-375 : Autorisation de signature pour l'entente de partenariat avec Bonichoix de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT qu'Éric Moreau de Bonichoix nous demande l'exclusivité des

affiches publicitaires sur les supports à patineur de la municipalité suite à son implication financière dans ce dossier;
CONSIDÉRANT qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de partenariat avec Bonichoix de Sainte-Thècle pour la commandite des supports pour apprentis patineurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-376 :

Nomination du préposé aux travaux publics pour la saison hivernale et du préposé à la patinoire

CONSIDÉRANT que le conseil désire garder un employé comme préposé aux travaux publics durant la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du préposé à la patinoire;

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé à la patinoire est effectué par l'un des préposés aux travaux publics saisonnier, et ce, en alternance à chaque année.

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan nous propose d'effectuer le travail de préposé à la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan nous demande que tous les mercredi soir, il puisse quitter son emploi à 20 heure au lieu de 21 comme stipulé sur l'horaire afin de pouvoir jouer au hockey ;

CONSIDÉRANT que nos procureurs nous informent que nous devons donner trois heures de travail au remplaçant de Sylvain Magnan ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette-Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- engage le préposé aux travaux publics ayant le plus d'ancienneté pour travailler durant la saison hivernale 2015-2016 soit Monsieur Yves Vallée en plus des tâches de travaux publics, il sera affecté au démarrage des patinoires jusqu'à quelles soient prêtes pour l'embauche du préposé à la patinoire.
- Accepte d'engager Monsieur Sylvain Magnan comme préposé à la patinoire pour la saison 2015-2016 parmi les employés des travaux publics. Le préposé à la patinoire effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (33 heures par semaine) soit 3 heures de moins le mercredi. Son horaire du mercredi sera de 13h à 16h30. Selon les besoins de l'employeur, la municipalité pourra faire effectuer au préposé à la patinoire 4 heures de plus comme préposé aux travaux publics.
- Les préposés aux travaux publics devront désigner le remplaçant au préposé à la patinoire pour effectuer les trois heures du mercredi comme suit de 16h30 à 17h et de 18h30 à 21h.
- Une lettre d'entente devra être signée avec le syndicat compte tenue de l'article 8.01 de la convention collective.
- mandate Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Sylvain Magnan comme préposé à la patinoire

avec l'horaire modifié.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-377 :

Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et surveillance du sentier de glace et de la glissade les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé du Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de patinoire, de sentier de glace et de la glissade, les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT cette lettre d'entente autorise la municipalité a embauché des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Michel Genois pour effectuer les tâches suivantes :
 - de surveillant et d'entretien du sentier de glace et de la glissade du parc Saint-Jean-Optimiste et l'entretien de la glace de la patinoire du Centre de Loisir Éric Bédard, hors de l'unité syndicale et le conseil municipal fixe son salaire horaire à 16.50 \$ de l'heure selon l'horaire établi plus bas. La surveillance de patinoire du Centre de Loisir Éric Bédard sera confiée à Kevin Francoeur et son salaire horaire sera de 11.05 \$ l'heure.
- L'horaire d'ouverture à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard (la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.
- L'horaire d'ouverture au sentier de glace et à la glissade est les vendredis (de 18h à 21h), les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé au sentier de glace et à la glissade du Parc Saint-Jean-Optimiste (la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 9 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-378 :

Demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe

à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-379 :

Demande de dérogation mineure pour le lot 4 756 864 rue des Hêtres

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Louis Magnan consistant à autoriser la construction d'un bâtiment principal (maison) sur la rue des Hêtres avec une marge de recul arrière de 6 mètres lorsque le règlement de zonage prescrit 7 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommandons de l'autoriser;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le lot 4 756 864 sur la rue des Hêtres à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 1 mètre sur la marge de recul arrière pour la construction d'un bâtiment principal (maison).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-380 :

Demande de dérogation mineure pour le 900 Canton-Lejeune

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Maurice Mongrain consistant à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire (remise) de 53.33 mètres carrés qui, avec l'ensemble des bâtiments totalisera une superficie de 143 mètres carrés, le tout en contravention à l'article 50 du 7 règlement de zonage 8-90 qui exige une superficie maximale de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommandons de l'autoriser;

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 900, Canton-Lejeune à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 68 mètres carrés pour la construction d'un bâtiment complémentaire (remise).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-381 :

Demande de permis pour le lot 300 rue Masson

CONSIDÉRANT que le 300 rue Masson a été cité monument historique tel que défini par le règlement 57-93 de la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Monsieur Oliver Myre et Roxanne Monfette demande de d'effectuer des réparations au bâtiment du 300 rue Masson soit démolir la cheminée, de réparer et calfeutrer le bout du pignon arrière de la toiture ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser sous certaines conditions;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'émission du permis pour le 300, rue Masson à Sainte-Thècle comme suit :

- Accepte la demande de démolition de la cheminée conditionnement à la reconstruction d'une cheminée en maçonnerie ou l'installation d'une nouvelle cheminée de type 2100 avec revêtement de la cheminée à l'aide de caisson revêtue de manteau s'harmonisant au bâtiment nommé historique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-382 :

Demande d'aide financière – Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour l'organisation de leur brunch annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 350.00 \$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-383 :

Demande de commandite – des Gymnatech

CONSIDÉRANT la demande de commandite des Gymnatech pour défrayer le coût de la location du gymnase de l'école Masson pour une mini-compétition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la location du gymnase de l'école Masson pour la mini-compétition des Gymnatech qui a eu lieu le 29 novembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-384 :

Demande d'aide financière – Maison des familles de Mékinac/Boîtes à cadeaux

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Maison de familles de Mékinac pour les boîtes à cadeaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ à la Maison des familles de Mékinac pour le projet des boîtes à cadeaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière – de Centraide Mauricie

Le conseil ne donne pas suite à cette demande; car toute la population est sollicitée par cet organisme.

Demande de gratuité de la Salle Aubin de APHA

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

Rés. 2015
12-385 :

Demande de gratuité de la Salle Aubin des services de garde en milieu familiale de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande la gratuité de la salle Aubin des services de garde en milieu familiale de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la Salle Aubin aux services de garde de Sainte-Thècle pour l'organisation d'une fête de Noël des enfants fréquentant les garderies.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière – Chevalier de Colomb

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

Rés. 2015
12-386 :

Hockey Bottine homme demande de réserver la patinoire

CONSIDÉRANT la demande de réserver la patinoire pour du hockey bottine durant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la réservation de la patinoire pour le hockey bottine des hommes les jeudis soirs à 19h15

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-387 :

Municipalité du Lac-aux-Sables demande une participation pour l'entretien du Rang Saint-Georges

CONSIDÉRANT QUE le Rang Saint-Georges est situé au limite nord de notre municipalité et dessert des résidences des municipalités du Lac-Aux-Sables et de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Lac-Aux-Sables nous demande de participer à l'entretien du Rang Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'entretien annuel défrayé par la Municipalité du Lac-Aux-Sables pour le Rang Saint-Georges est estimé à environ 15 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Lac-Aux-Sables reçoit une subvention du Ministère des Transports d'environ 10 500 \$ annuellement pour l'entretien du Rang Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE le Rang Saint-Georges dessert autant de résidents de chacune des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de verser un montant annuel de 2 500 \$ à la Municipalité de Lac-Aux-Sables comme participation à l'entretien du Rang Saint-Georges.
- Une entente de 5 ans devra être signée par les deux municipalités concernant l'entretien du chemin Saint-Georges.
- Le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle la dite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Éric Lahaie nous offre d'acheter une partie de notre terrain lot 5 579 118

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

Alain Gervais nous offre d'acheter une partie de notre terrain lot 5 579 118

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

Ventre de l'érablière délimiter le terrain arpentage

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

Rés. 2015
12-388 :

Achat d'un système de son pour le pavillon Desjardins

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'achat d'un système de son de D.H. Électronique Inc. au montant de 2 758.11 \$ taxes incluses pour le Pavillon Desjardins.
- Un montant de 50.00 \$ sera chargé, en plus de la location du Pavillon Desjardins, aux organismes ou aux gens qui feront la location du Pavillon pour l'utilisation de ce système de son.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-389 :

Fourniture et livraison d'huile à chauffage

CONSIDÉRANT que le montant de la fourniture d'huile à chauffage ne dépasse pas 25 000 \$ pour l'année, une seule offre a été demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Groupe Harnois Inc. au montant de 0.6560 \$ du litre d'huile à chauffage pour la fourniture environ 20 000 litres d'huile à être livré dans les édifices de la municipalité pour la période du 7 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-390 :

Fourniture et location de conteneur au garage municipal

CONSIDÉRANT que le montant de la fourniture et la location de conteneur au garage municipal ne dépasse pas 25 000 \$ pour l'année, une seule offre a été demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 205.00 \$ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur incluant la fourniture, la location de ce conteneur à déchets au garage municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-391 :

Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 7 décembre 2015 représentant une somme de 73 456.61 \$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 5 mai 2015, 7 août 2015 et 6 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin

Cloutier et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 \$ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-392 :

Vente d'équipements usagés

CONSIDÉRANT que la municipalité a plusieurs équipements à vendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle met en vente les articles suivants :

- Des têtes de lumières de rue de 100 watt au sodium au prix de 25.00 \$ plus les taxes. Les personnes intéressées à acheter une ou plusieurs de ces lumières devront se présenter au bureau municipal sur les heures d'ouverture.
- Une fournaise au bois de Marque Sequoia GE-60. La mise à prix de cette fournaise est de 10 000.00 \$. Les personnes intéressées par cette fournaise devront déposer leur offre écrite dans une enveloppe scellée avec la mention achat de fournaise et la déposer au bureau municipal au plus tard le 11 janvier 2016 à 11h. Les taxes seront ajoutées au prix soumis.
- Une piscine hors terre de Marque Coleman de 12 X 22 X 52. La mise à prix de cette piscine est de 500.00 \$. Les personnes intéressées par cette piscine devront déposer leur offre écrite dans une enveloppe scellée avec la mention achat de piscine et la déposer au bureau municipal au plus tard le 11 janvier 2016 à 11h. Les taxes seront ajoutées au prix soumis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-393 :

FADOQ/Signature du contrat social

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité le contrat social de la FADOQ pour affirmer notre engagement à tenir des actions concrètes qui auront une incidence directe sur la qualité de vie adéquate pour les aînés d'aujourd'hui et de demain soit : le respect des conditions de santé, de sécurité, de bien-être et d'appartenance envers toutes les personnes de 50 ans et plus de notre localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-394 :

Travaux sur le chemin du Tour-du-lac Vlimeux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière d'un montant de 5 000 \$ dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts 2015-2106 pour ajouter du gravier sur le chemin du Tour-du-lac-V'limeux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre des Machineries Lourdes W. St-Arneault et Fils Inc. pour effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre des Machineries Lourdes W. St-Arneault et Fils Inc. au montant de 5 173.87 \$ taxes incluses pour le transport de gravier et sa mise en place de 270 tonnes de gravier sur le nouveau chemin du Tour-du-lac-V'Limeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-395 :

Demande au Ministère des transports de nous céder le lot 4 757 173

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports possède une partie de terrains enclaver entre deux terrains de la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé entre la route 352 et le terrain de la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande au ministère des Transports de céder le lot 4 757 173 à la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Autorise le maire et de directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents ou contrats concernant ce terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-396 :

Utilisation du système de son de la Salle Aubin

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle chargera, à compter du premier janvier 2016, un montant de 50.00 \$ pour l'utilisation du système de son de la Salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Affaires nouvelles :

- A) Utilisation du Pavillon Desjardins et la patinoire du Desk Hockey pour le tournoi de Hockey bottine.
- B) Projet des élèves de 2^{ème} et 5^{ème} année de l'École Masson

Rés. 2015
12-397 :

Utilisation du Pavillon Desjardins et de la patinoire du Desk Hockey pour le tournoi de Hockey bottine

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs du tournoi de hockey bottine utiliser le Pavillon Desjardins et la patinoire du Desk Hockey pour leur tournoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu à la majorité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- refuse de prêter le Pavillon Desjardins et la patinoire du Desk Hockey aux organisateurs du tournoi de Hockey Bottine, les 15, 16 et 17 janvier 2016.
- Leur offre de faire leur tournoi au Centre de Loisir Éric Bédard.

Le vote est demandé :

Pour cette résolution : Carolin Poisson, Bertin Cloutier, Jean-François Couture et Claudette Trudel-Bédard

Contre cette résolution : André Beaudoin

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2015
12-398 :

Projet des élèves de 2^{ème} et 5^{ème} année de l'École Masson

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la Salle Aubin le 22 décembre 2015 pour le projet des élèves de 2^{ème} et 5^{ème} année de l'École Masson afin de réaliser un vernissage de toiles et le lancement d'une bande dessinée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-399 :

Levée de la séance

À 20h40, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 14 décembre 2015, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur Jean-François Couture, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Madame Caroline Poisson, conseillère
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Est absente :

Monsieur André Beaudoin, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Julie Veillette

Rés. 2015
12-400 :

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2016 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-401:

Prévisions budgétaires 2016

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2016

RECETTES

TAXES	1 580 447 \$	1 652 610 \$
COMPENSATION SERVICES MUNICIPAUX	482 682 \$	496 311 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	156 288 \$	110 198 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	320 650 \$	377 046 \$
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT	1 527 192 \$	478 264 \$
AFFECTATION DE SURPLUS	0 \$	0 \$

Grand TOTAL DES RECETTES 4 067 259 \$ 3 114 429 \$

DÉPENSES

	BUDGET 2015	BUDGET 2016
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	473 296 \$	503 549 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	326 401 \$	337 861 \$
TRANSPORT ROUTIER	729 135 \$	747 446 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	471 794 \$	501 562 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	19 265 \$	26 620 \$
URBANISME/MISE EN VALEUR TERRITOIRE	160 335 \$	155 114 \$
LOISIRS ET CULTURE	355 110 \$	348 665 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	75 591 \$	71 410 \$
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	365 949 \$	392 202 \$
Immobilisation	1 090 383 \$	30 000 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	4 067 259 \$	3 114 429 \$

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2016

	TAXES 2015	TAXES 2016
Taxe foncière générale	\$ 0.598/100	\$ 0.628/100\$
Taxe spéciale Sécurité publique	\$ 0.092/100	\$ 0.082/100\$
Taxe spéciale - Réforme Ryan(Voirie)	\$ 0.140/100	\$ 0.140/100\$
Total des taxes	\$ 0.830/100	\$ 0.850/100\$

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	\$ 70.00 log.	\$ 75.00 log.
Tarif service d'égout	\$ 95.00 log.	\$ 100.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	\$ 130.00	\$ 130.00
Chalet	\$ 100.00	\$ 100.00
Camp forestier	\$ 50.00	\$ 50.00
Commerce catégorie no.1	\$ 100.00	\$ 100.00
Commerce catégorie no.2	\$ 150.00	\$ 150.00
Commerce catégorie no.3	\$ 250.00	\$ 250.00
Commerce catégorie no.4	\$ 500.00	\$ 500.00
Récupération (logement/commerce)	\$ 50.00	\$ 50.00
TOTAL TAXES SERVICES PAR MAISON	\$345.00	\$355.00

Les comptes de taxes seront augmentés d'environ 2.5 % pour l'année 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-402 :

Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2016-2017-2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2016-2017-2018

DESCRIPTION	COÛT
Les projets du programme triennal d'immobilisations sont:	
Rue Bédard	500 000 \$
Rénovation de l'Hôtel de Ville	200 000 \$
Réfection de trottoirs et stationnement devant l'église	100 000 \$
Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites	50 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	850 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-403 :

Diffusion des prévisions budgétaires 2016 et le programme des dépenses en immobilisation 2016-2017-2018

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2016 et le programme des dépenses en immobilisation 2016-2017-2018 par la poste dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Rés. 2015
12-404 :

Levée de la séance

À 20 heures et 5 minutes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 14 décembre 2015, à 20 heures 5 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents :

Monsieur Jean-François Couture, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Madame Caroline Poisson, conseillère
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

Monsieur André Beaudoin, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Julie Veillette

Rés. 2015
12-405 :

Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents dans la municipalité renoncent à leur avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures 5 minutes et de traiter des points suivants :

- Le tournoi de Hockey bottine.
- Le système de son pour le pavillon Desjardins.
- L'utilisation de la patinoire par le hockey bottine des femmes.
- Avis de motion pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, des lampadaires pour la rue Saint-Jacques et Masson ainsi que la confection d'un plan pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-406 :

Utilisation du Pavillon Desjardins et de la patinoire du Desk Hockey pour le tournoi de Hockey bottine

CONSIDÉRANT la rencontre avec les organisateurs du tournoi de Hockey Bottine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu à unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rescinde la résolution 2015-12-397.
- Autorise la location du Pavillon Desjardins et la patinoire du Desk Hockey aux organisateurs du tournoi de Hockey Bottine, les 15, 16 et 17 janvier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-407 :

Achat d'un système de son pour le Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que le conseil révise sa position concernant l'achat d'un système de son pour le Pavillon Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu à unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rescinde la résolution 2015-12-396.
- Autorise l'achat d'une télévision et une barre de son pour Pavillon Desjardins pour un montant n'excédant pas 1 500 \$

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2015
12-408 :

Utilisation de la patinoire du Centre de Loisir Éric Bédard/hockey bottine femmes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la réservation de la patinoire pour le hockey bottine des femmes les jeudis soirs à 18h à 19h

ADOPTÉ UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

M. Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, des lampadaires pour la rue Saint-Jacques et Masson et la confection d'un plan pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée et un emprunt de 300 000 \$ pour financer ces dépenses.

Questions de l'assistance :

Aucune question.

Rés. 2015
12-409 :

Levée de la séance

À 20 heures et 10 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier